Compte-rendu brut et rapide de l'entrevue au CNRS :

Catherine Bréchignac a reçu les organisation syndicales (présents : SNCS-FSU, le SNESUP-FSU, SNTRS-CGT, SNPREES-FO, SLU) mardi 25 mars, de 14h à 15h, pour répondre à leurs questions sur la mise en oeuvre de la lettre de mission qu'elle a reçue de la ministre de la recherche. Elle précise que ses propositions n'ont pas encore reçu l'agrément du ministère.

Q - Les instituts ?
R - Ils seront constitués autour de programmes scientifiques et dotés de conseils scientifiques comme le sont les départements scientifiques. Leur mission sera double : financer les laboratoires, lancer des programmes interdisciplinaires en interne, pour des laboratoires organisés en réseau, y compris des laboratoires qui ne sont pas dans des grands centres scientifiques.

Q - Financement de base ?
R - Il ne sera accordé qu'aux laboratoires qui fourniront un budget consolidé (déclarant toutes ses sources de financement, quel qu'en soit le gestionnaire).

Q -- ANR ?
R - Elle ne devrait financer que des gros matériels.

Q -- EDD ?
R - Refus de les laisser quitter le CNRS, car la réflexion sur ces disciplines au sein de l'organisme est bien antérieure à leur apparition sur la scène médiatique.

Q -- SDV ?
R - Les frontières entre l'INSERM et le CNRS doivent être redéfinies. Le CNRS est orienté vers la biologie fondamentale mais pas vers la recherche clinique. Patrick Netter (puph, nouveau directeur du département SDV) représentera le CNRS au comité de direction de l'Inserm.

Q -- SHS ?
R - La pression extérieure pour les retirer du CNRS est extrêmement forte. Dans le cadre d'un budget constant, il faudra faire des choix. Le CNRS défendra les équipements lourds, les réseaux d'instituts français à l'étranger, l'archéologie préventive (soutien à l'INRAP). Le reste peut être géré par les universités.

Q - « Chaires CNRS » ?
R - Les candidats qui seront reçus simultanément à un concours CNRS et à un concours enseignant-chercheur se verront ouvrir la possibilité nouvelle de prendre le poste universitaire et, simultanément, un détachement sur un poste sur CDD de 5 ans renouvelable, au CNRS. Pour que ces postes (10 à 20% des recrutements) ne viennent pas en déduction des postes de chercheurs titulaires ouverts au concours, il faudra des moyens supplémentaires.
Pour cela, la présidente demande, pour les 4 années à venir, un contrat d'objectif et des moyens (le ministère ne parle que de contrat d'objectif).

Nous vous ferons parvenir, dès que possible, un SNCS HEBDO d'analyse de la situation.

Jean-Luc Mazet
secrétaire général du SNCS-FSU